RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Eyguières, le 15 septembre 2022

Chers parents,

En 2016, afin de se conformer notamment à la règlementation applicable à l'accueil des Personnes à Mobilité Réduite (PMR), la commune d'Eyguières a passé un marché public qui prévoyait la réalisation d'un ascenseur et d'un escalier de secours extérieur destinés à desservir le bâtiment principal de l'école élémentaire Mixte 1 d'Eyguières, communément appelée école Gabriel Péri, située avenue Gabriel Péri – 13430 Eyguières.

Lors de l'exécution des travaux d'installation de l'ascenseur, un accident de chantier est survenu le 1er juin 2017 suite à la désolidarisation d'une pièce de l'ascenseur alors fixée à sa cage maçonnée.

A la suite de cet accident, l'exécution des travaux a été arrêtée et la commune d'Eyguières a introduit devant le Tribunal administratif de Marseille une demande d'expertise portant notamment sur les causes des désordres affectant l'ouvrage et sur la nature des travaux à réaliser pour y remédier. Le rapport d'expertise a été rendu en mai 2021 et la commune a initié par la suite les procédures nécessaires afin d'obtenir la reconnaissance juridique de la responsabilité des entreprises mises en cause et l'exécution des travaux nécessaires à la réfection et à la mise en conformité de l'ascenseur.

Cette année, au titre notamment de ses obligations légales classiques faisant peser sur elle « *la charge des écoles publiques* », compte tenu de la proximité immédiate et de la connexion existante entre la cage de l'ascenseur, les trois passerelles et l'escalier, la commune d'Eyguières, par mesure de précaution, a fait procéder à des contrôles de sécurité sur ces ouvrages qui ne relevaient pas du champ de la mission d'expertise précitée qui avait été ordonnée par le Tribunal administratif de Marseille.

Hôtel de ville
Rue du couvent – 13430 Eyguières
Tèl. 04 90 59 88 00 – Fax 04 90 57 82 58
Email : maire@mairie-eyguieres.fr –Site : www.eyguieres.org

C'est ainsi que le 28 août 2022, la commune d'Eyguières a fait intervenir le bureau de contrôle SOCOTEC, afin d'effectuer une mission de vérification de la sécurité sur ces ouvrages.

Le rapport de contrôle qui a été établi par la SOCOTEC à la suite de ce contrôle indique dans ses conclusions « ***ne pas avoir constaté de défauts pouvant remettre en cause la solidité des 3 passerelles et de l'escalier*** ».

Cependant, « *la structure métallique étant reprise sur la gaine maçonnée de l'ascenseur qui a fait l'objet d'une expertise suite à un sinistre* », le rapport de la SOCOTEC recommande de « ***ne pas utiliser les passerelles jusqu'à ce que la gaine de l'ascenseur ait fait l'objet de travaux de réfection et de remise en conformité.*** »

A la suite de la réception du rapport établi par la SOCOTEC, la commune d'Eyguières, par un courrier du 15 septembre 2022 a réservé une copie de ce rapport à l'Education Nationale tout en indiquant dans ce courrier que « *par mesure de sécurité, au vu de ce rapport, [elle] demande donc de ne pas utiliser les passerelles et l'escalier extérieur, y compris pour les exercices d'évacuations pour lesquels seuls les escaliers intérieurs devront être empruntés* ». La commune s'est ensuite rapprochée du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) des Bouches-du-Rhône afin de disposer d'un avis technique portant notamment sur les mesures de sécurité à prendre face aux recommandations formulées dans les conclusions du rapport de la SOCOTEC.

Le 21 septembre 2022, le SDIS, en présence de Monsieur Zunino, directeur de l'école Gabriel Péri, est venu visiter les lieux. Le SDIS a confirmé à la commune que la condamnation des passerelles entraînait de fait une suppression temporaire des issues de secours afférentes.

Au vu de ce qui précède, dans le respect des règles de la commande publique, la commune a donc initié les procédures nécessaires en vue de la désignation des entreprises qui seront chargées de la réalisation des travaux nécessaires à la sécurisation des passerelles dans les meilleurs délais. Pour impacter le moins possible le fonctionnement de l'établissement scolaire, ces travaux auront sans doute lieu durant une période de vacances scolaires.

En attendant la réalisation de ces travaux, en lien et en concertation avec les équipes de l'Education Nationale, la commune, par mesure de sécurité, a donc entrepris de déplacer temporairement les deux salles de classes du 1er étage de l'école Péri vers la nouvelle école maternelle Nicaise. Ces deux établissements sont mitoyens et la nouvelle école maternelle comprend actuellement deux salles de classe neuves inoccupées.

Hôtel de ville
Rue du couvent – 13430 Eyguières
Tèl. 04 90 59 88 00 – Fax 04 90 57 82 58
Email : maire@mairie-eyguieres.fr –Site : www.eyguieres.org

Eyguières
L'AIGO FAI VENI POULIT

Les services de la mairie ont été chargés d'installer dans ces deux salles de classe neuves de la maternelle tout le matériel nécessaire à l'accueil, dans les meilleures conditions, des élèves des deux classes de CM2 de l'école Péri, dès le jeudi 29 septembre 2022. Des agents de la mairie se chargeront également d'accompagner les élèves au réfectoire sur le temps de cantine.

Cette situation, indépendante de la volonté de la commune, risque sans doute d'être source de désagréments dans le fonctionnement normal du service des écoles concernées. La commune en a pleinement conscience, elle le regrette et y est extrêmement sensible.

Naturellement cette situation ne saurait être que temporaire. C'est pour cette raison que l'ensemble des services de la commune est mobilisé pour mettre en œuvre tous les moyens nécessaires afin d'y remédier le plus rapidement possible et accompagner au mieux les équipes pédagogiques, les élèves et les familles dans cette situation.

La commune reste à votre entière disposition pour vous apporter toutes précisions utiles que vous souhaiteriez avoir sur tout ce qui précède et ne manquera pas de vous revenir sur les suites des opérations entreprises.

Je vous vous prie de croire, chers parents, en l'assurance sincère de mes sentiments dévoués.

Henri PONS
Maire d'Eyguières
Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence
Conseiller Départemental des Bouches-du-Rhône

Hôtel de ville
Rue du couvent – 13430 Eyguières
Tèl. 04 90 59 88 00 – Fax 04 90 57 82 58
Email : maire@mairie-eyguieres.fr –Site : www.eyguieres.org